

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



Tél : 02.31.79.81.57
Fax : 02.31.79.18.37

Département du Calvados

COMPTE RENDU DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE de SAINT MARTIN DE FONTENAY

L'an **deux mille quinze, le dix novembre**, à **20H00**, le Conseil Municipal de la commune de **SAINT MARTIN DE FONTENAY, régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Mme Martine PIERIELA**.

Étaient présents : Mme Martine PIERIELA, M. Jean-Louis MALAQUIN, M. Jean-Pierre GLINEL, Mme Valérie LEMAITRE, M. Silvère METAIRIE, Mme Béatrice DESMOUCEAUX, Mme Simone MOUZANUIK, Mme Fabienne AUDOUARD, M. Joël BARBIER, Mme Sophie BIZOUARD, M. Frédéric DRAPIER, M. Olivier FRIMOUT, M. Philippe GASNIER, Mme Betty GODIN, Mme Sylvie GUERIN, M. Claude LE GAL, Mme Claudine LEFRANCOIS, Mme Isabelle LELOUP, M. Benoit LETELLIER.

Étaient absents excusés : Mme Yvelise BOUVIER, Mme Sylvie DUMONT, M. Thierry ENOUF, M. Tony LAÏSSOUB.

Étaient absents non excusés :

Procurations : Mme Yvelise BOUVIER à M. Joël BARBIER, M. Thierry ENOUF à M. Frédéric DRAPIER, Mme Sylvie DUMONT à M. Philippe GASNIER, M. Tony LAÏSSOUB à M. Jean-Pierre GLINEL

Secrétaire : M. Frédéric DRAPIER

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance : M. Frédéric DRAPIER est désigné pour remplir cette fonction.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 13 OCTOBRE 2015

Madame le Maire soumet le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 13 octobre 2015 à l'approbation des membres du conseil municipal.

Votants : 23 dont 4 pouvoirs

Pour : 19

Contre : 0

Abstentions : 4 (membres absents au conseil du 13/10/2015)

Le compte-rendu du 13 octobre 2015 est adopté à l'unanimité.

RAPPORT DES COMMISSIONS COMMUNALES ET INTERCOMMUNALES

COMMISSION ENSEIGNEMENT

Lors de la réunion de la commission du 31 octobre 2015 les points suivants ont été abordés :

Prévision budget :

- Ordinateurs : proposition de remplacement des ordinateurs de la salle informatique et de celui du bureau de la directrice. Après discussion, il est proposé de faire un chiffrage sur des ordinateurs portables si cela convient aux enseignantes.
- Sécurisation de la porte d'entrée : pour éviter de laisser la porte d'entrée ouverte (non verrouillée), il est proposé de l'équiper d'un dispositif d'ouverture à distance après visualisation de l'intervenant grâce à un visiophone.

- Une demande de mise en place d'un extracteur dans la bibliothèque a été faite par le personnel. Une étude sera faite pour la faisabilité.
 - Une proposition de sèche main électrique a été faite. Une proposition de prix a été présentée. La mise en place restant à la charge de la commune. Une question sur l'hygiène et les bactéries a été posée. Après interrogation auprès d'un fournisseur, un filtre est placé au niveau du rejet de l'air séché dans l'atmosphère.
- A titre de comparaison le coût du papier utilisé auprès de notre fournisseur est de 2800€ sur une période de 18 mois et l'investissement de 6 sèche mains est de 5826€. Garantie 5 ans.

Garderie du soir :

Il arrive plus fréquemment que l'an dernier que des enfants restent après 18h30. Une proposition pour que les enfants soient remis en mairie ou auprès d'autres personnels afin de libérer le personnel de surveillance de garderie sera faite.

Point sur les TAP :

Après renseignements pris auprès des communes de May-sur-Orne et Fontenay le Marmion leurs modes de fonctionnements étant différents, il s'avère que le nombre d'enfants concernés par les activités périscolaires serait de 50 environ dans chaque commune. Sur Saint Martin de Fontenay, ils sont 200 environ.

Une proposition de faire une demande auprès d'autres prestataires sera faite, car il semble difficile de reprendre cette activité en interne, compte tenu du nombre d'enfants concernés.

Mise en place des règlements cantine et cour de récréation :

Il y a eu 2 retours de la part des parents. Un tableau de synthèse sera fait et proposé aux agents pour accord avant validation par la commission.

COMMISSION ENVIRONNEMENT-URBANISME-ACCESSIBILITE-TRAVAUX-VOIRIE

Arrivée de M. METAIRIE et de M. FRIMOUT à 20h30

- Coussins berlinois : la pose des coussins a eu lieu dans la deuxième quinzaine du mois d'août. Le 28 septembre dernier, la mairie a reçu une pétition de la part des riverains et usagers de la rue de Biganos demandant « le retrait des deux ralentisseurs (coussins berlinois) isolés à l'entrée du village » : nuisances sonores insupportables, pollution.....
cf. documents joints : pétition, réponse mairie en date du 15 octobre 2015, argumentaire préparé par Messieurs Guy Mancel et Jean-Paul Mesnil remis à Mme le Maire et à M. GLINEL lors de la réunion en mairie le 5 novembre 2015 à 16 h 30.
Lors de l'entretien du 5 novembre dernier, MM MANCEL et MESNIL souhaiteraient que la Municipalité s'engage par écrit sur une solution alternative à ces coussins berlinois avec une réalisation dans un délai très rapide (fin décembre).
Monsieur BOURBON, Conseiller départemental, est venu sur place constater les nuisances.
L'Agence Routière Départementale a été contactée pour l'installation d'un compteur afin de connaître la fréquence de passage sur cette route.
La commission « Travaux-voiries » se réunira rapidement pour engager une réflexion en collaboration avec le Conseil Départemental (Direction des Voiries) et l'Agence Routière Départementale et les représentants des pétitionnaires.
- Parking du Collège : le lundi 2 novembre, une rencontre a eu lieu à l'heure d'arrivée des élèves pour :
 - d'une part, dans le cadre de la sécurité routière, remettre aux élèves qui se déplacent en vélo un gilet jaune fluo offert par les conseillers départementaux
 - d'autre part, constater la circulation suite aux travaux d'aménagement du parking réalisés pendant les vacances scolaires d'octobre. Suite aux premières constatations, des ajustements seront nécessaires pour améliorer la circulation. Le point « noir » reste la taille du parking non adapté aux effectifs de l'établissement (élèves – personnels) qui entraîne un stationnement important sur la piste cyclable route d'Harcourt.

- Parking de l'école primaire : remplacement des barrières par des palox de récupération réhabilités par les agents du service technique
- P.L.U. : le 21 octobre 2015, la commission PLU s'est réunie pour travailler sur le projet de diagnostic présenté par le Cabinet Emergence

La commission commence à réfléchir au futur de notre commune par zone et quartier.

La première zone identifiée est la zone artisanale (Zone UE de l'actuel Plan d'occupation des sols) qui doit être requalifiée en zone d'habitat à forte densité. D'autres zones devront faire l'objet de réflexion.

COMMISSION JEUNESSE

Réunion du mardi 3 novembre 2015

Comité de Jumelage franco-allemand - Echange jeunes 2015 : présentation du bilan du séjour des jeunes allemands qui s'est déroulé du 25 au 29 août 2015 sur notre territoire.

16 jeunes français provenant des locaux ados des 3 communes (4 de May-sur-Orne, 5 de St André sur Orne et 7 de St Martin de Fontenay), ainsi que 15 jeunes allemands de Stockstadt encadrés par 4 animateurs français et 2 animateurs allemands se sont retrouvés au centre des 4 saisons de Clinchamps sur Orne. Cet échange a permis de pratiquer en commun des activités culturelles (Mémorial, découverte de Caen) et des loisirs (laser-game, jeux de connaissance, etc.)

Le bilan dressé par les animateurs a été globalement positif même si cette année, la tranche d'âge des jeunes côté français (15-17 ans) ne correspondait pas tout à fait à celle des allemands (13-15 ans). Une subvention de l'OFAJ (office franco-allemand pour la jeunesse) a permis de maintenir viable cette opération. L'an prochain, selon des conditions qu'il faudra peut-être réévaluer, se seront nos jeunes qui iront à Stockstadt.

COMMISSION GESTION DES PERSONNELS

- Mairie d'Ifs : le jeudi 5 novembre, MM. METAIRIE et MOUCHEL sont allés rencontrer Mme RUAULT, DGS, et M. LECOINTRE, Directeur des Services Techniques. L'objectif était de faire connaissance avec les personnels d'une commune avoisinante et d'échanger sur les méthodes d'organisation et de gestion des services.
- Absence d'un agent technique périscolaire pour accident de service. Accident constaté le 20 avril dernier avec des périodes d'absences discontinues. L'agent est en arrêt de travail de façon continue depuis le 22 septembre. Une demande de mi-temps thérapeutique a été proposée par le médecin du travail. Cette demande va être transmise au Centre de Gestion pour avis.

BUDGET 2015 – DECISION MODIFICATIVE n°2

La commune devant passer les écritures de constat de la créance du programme routier 2013, le conseil municipal doit décider de l'ouverture des crédits suivants qui vont faire l'objet de la décision modificative n°2 :

- Dépenses d'investissement : article 276358 – chapitre 041 : 212 593.56 €
- Recettes d'investissement : article 168758 – chapitre 041 : 212 593.56 €

Délibération :

Votants : 23 dont 4 pouvoirs

Pour : 23

Contre : 0

Abstentions : 0

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide à l'unanimité de la proposition de décision modificative budgétaire n°2 et autorise Madame le Maire à accomplir les actes nécessaires à son exécution.

SYNDICAT MIXTE ROUTIER DU CANTON DE BOURGUEBUS

Modification des statuts – Régularisation (courrier du syndicat routier du 29.10.2015) : suite au retrait des communes de Poussy la Campagne, Frénoeuville, Airan, Bellengreville lors de leur intégration en communauté de communes. Les délibérations prises hors délai (2002, 2008 et 2009) n'ont pas été prises en compte par le Préfet. Il nous faut délibérer à nouveau sur ces demandes de retrait afin de régulariser la situation auprès du syndicat et auprès du Préfet.

Délibération sur le retrait des communes citées ci-dessus :

Votants : 23 dont 4 pouvoirs

Pour : 23

Contre : 0

Abstentions : 0

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide à l'unanimité la demande de retrait des communes de Poussy la Campagne, Frénoeuville, Airan et Bellengreville.

Siège social du syndicat : modification

Pour des besoins de réorganisation des locaux au sein de la mairie de Saint Martin de Fontenay, il a été proposé au syndicat de changer de bâtiment (soit local 17 m2 attenant au groupe scolaire) pour un loyer annuel de 1150.53 €.

L'agent du syndicat étant en poste à Saint André sur Orne, cette commune a proposé au président du syndicat un local disponible. Cette proposition a été validée par le syndicat routier lors de la réunion du 26 octobre dernier. Il est nécessaire de délibérer sur la modification du siège social.

Délibération :

Votants : 23 dont 4 pouvoirs

Pour : 23

Contre : 0

Abstentions : 0

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de valider la proposition de modification du siège social du syndicat routier.

Convention de mise à disposition de locaux

Afin de régulariser la situation, une convention de mise à disposition de locaux a été rédigée et les membres du conseil municipal doivent donner l'autorisation au maire de signer cette convention entre la mairie et le syndicat routier pour l'année 2015.

Délibération :

Votants : 23 dont 4 pouvoirs

Pour : 23

Contre : 0

Abstentions : 0

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide à l'unanimité la proposition de convention et autorise Madame le Maire à signer la convention et tous actes s'y rapportant.

CALVADOS HABITAT – RECTIFICATION DE LA DELIBERATION AUTORISANT A SIGNER LA CONVENTION PORTANT SUR LE DEPLACEMENT DE L'ARRET DE BUS

Suite à relecture des éléments de la convention par le service en charge du patrimoine de Calvados Habitat, il est à noter une erreur dans les éléments. De ce fait, la convention n'a pu être régularisée par l'Office.

L'erreur porte sur le numéro de la parcelle mise à disposition : parcelle 97, de la section A.D. alors qu'il s'agit de la parcelle 95.

Délibération

Votants : 23 dont 4 pouvoirs

Pour : 23

Contre : 0

Abstentions : 0

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'autorisation la signature de la convention après modification de la parcelle 97 par la parcelle 95.

AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMME DE LA COMMUNE

Mme le Maire expose, qu'avant le 27 septembre 2015, les gestionnaires des Etablissements recevant du public (ERP) avaient l'obligation, pour mettre leurs établissements en conformité avec les obligations d'accessibilité, de s'engager par la signature d'un Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP). Cet outil de stratégie patrimoniale pour la mise en accessibilité adossée à une programmation budgétaire permet à tout exploitant d'ERP de poursuivre ou de réaliser l'accessibilité de son ou ses établissements après le 1er janvier 2015, en toute sécurité juridique. L'Ad'AP correspond à un engagement de procéder aux travaux dans un délai déterminé et limité. Il apparaît que La salle polyvalente Joseph Revel (ERP de catégorie IV) et l'école primaire Charles Huard (catégorie V) ne sont pas en conformité avec la réglementation en vigueur, en termes d'accessibilité. Ceux en conformité, comme la mairie font l'objet d'une attestation d'accessibilité envoyée au préfet.

Aussi, la commune de Saint Martin de Fontenay a élaboré son Ad'AP sur 6ans pour les deux ERP communaux, comportant notamment le phasage et le coût annuel des actions projetées.

Délibération sur l'agenda d'accessibilité programmé :

Votants : 23 dont 4 pouvoirs

Pour : 23

Contre : 0

Abstentions : 0

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver l'agenda d'accessibilité programmé tel que présenté et autorise Madame le Maire à signer tous actes s'y rapportant pour en assurer l'exécution.

SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIES DU CALVADOS – EFFACEMENT COORDONNE DES RESEAUX « CLOS SAINT JOSEPH »

Les travaux proposés concernent un effacement de réseaux électrique et de télécommunication pour une réalisation sous voirie dans la rue du Clos Saint Joseph. Une partie de cet effacement concerne la commune de Saint André sur Orne qui est favorable à cette proposition.

Estimation du Coût de l'opération : 49 824.00 €

Estimation de la participation de la commune de Saint Martin de Fontenay : 24 363.50 €

Ce montant est une estimation qui sera modifiée suite à la décision sur le reversement de la taxe communale sur la consommation finale de l'électricité (TCCFE).

Une délibération du conseil municipal est nécessaire pour soumettre le projet à la commission départementale d'intégration des ouvrages dans l'environnement.

Délibération :

Votants : 23 dont 4 pouvoirs

Pour : 23

Contre : 0

Abstentions : 0

Après en avoir délibéré, le conseil municipal confirme que ce projet est conforme à la demande et sollicite l'examen du dossier en vue de son inscription au programme départemental d'intégration des ouvrages dans l'environnement

INFORMATIONS DIVERSES

- Smictom : réunion d'information du jeudi 5 novembre 2015
- Commission de sécurité du local ados du jeudi 5 novembre 2015 : après visite des locaux, le SDIS et à notre demande, une visite de sécurité a été faite sur l'ensemble du bâtiment y compris l'église
- Commission de sécurité de l'école primaire reportée au 20 novembre 2015
- CCVO : le conseil communautaire du 27 octobre dernier a validé la proposition de la Commission enfance jeunesse concernant les locaux ados avec une reprise du secteur « jeunesse » en régie

- Loi Notre et fusion CDC : lors de la prochaine séance, le Conseil Municipal devra délibérer pour donner son avis sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunal (SDCI) présenté le 13 octobre dernier (les documents ont été transmis par mail à tous les membres). La CCVO présentera lors du Conseil communautaire du 17 novembre prochain son projet de schéma de mutualisation pour validation. Il sera ensuite à valider par les conseils municipaux avant fin décembre 2015.
- Elections régionales - tableau des permanences : à compléter.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H20
